Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 24 Nov 2000
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2874

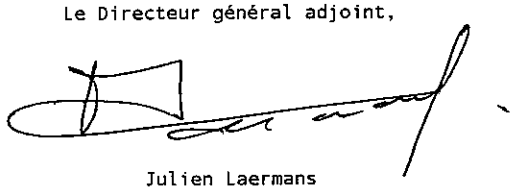
Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : BASE DE PEDICURIE MEDICALE - NIVEAU 1
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 832606U21C1
Domaine : 805 Services aux personnes:soins de beauté

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis — **DOSSIER PEDAGOGIQUE** — **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
● (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) LEGRAND Jacques Date et signature (2) : 26/10/98

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Base de Pédicurie médicale niveau 1

CODE DE L'U.F. (3) 83 2601 U 2 1 C 1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 805

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : du degré : ● (1) transition, O (1) inférieur — O (1) qualification, ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court — O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 4 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 332606U21C.1.	Code du domaine de formation : (4) 805.

11. Horaire minimum de l'unité de formation : Base de Pédicurie médicale niveau 1

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Théorie de la pédicurie	CT	B	70
Hygiène et sécurité professionnelle	CT	B	20
Déontologie	CT	B	10
Travaux pratiques	PP	L	100
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	0
		Total des périodes	200

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable le 23.11.2000

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADM. PEDAG

Date : .....

Signature : 22 NOV. 2000

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Annexe 1

BASE DE PEDICURIE MEDICALE : niveau 1

FINALITE DE L'UNITE DE FORMATION

1.1 FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1994 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette UF vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, culturelle, sociale et scolaire ;

- répondre aux demandes et besoins en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioculturels et économiques.

1.2 FINALITES PARTICULIERES

A la fin de l'U.F., l'apprenant devra être capable de réaliser les soins de base de la pédicurie médicale dans le respect des règles de la profession.

Date du document 8 bis :

Annexe 2

BASE DE PEDICURIE MEDICALE : niveau 1

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 CAPACITES

Etre capable de :

en maîtrise de la langue française

- répondre à des questions de compréhension sur le contenu de messages de types variés d'un niveau de langue simple ;
- utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication (échange de répliques) ;
- écrire, en démontrant une connaissance de la langue, un message de niveau de langue simple d'au moins vingt lignes de production personnelle ou sous la dictée en respectant les règles élémentaires de l'orthographe et de la ponctuation.

en orientation spatiale

- maîtriser les relations topologiques (droite, gauche, devant, derrière) ;
- représenter le volume caché à partir d'une vue en plan ;
- déterminer les faces cachées d'un cube.

en mathématiques

- ordonner des mesures de longueur ;
- prendre une fraction d'un nombre ;
- calculer la surface d'un carré, son périmètre et le volume d'un cube ;
- écrire un nombre décimal en chiffres ;
- effectuer sur des nombres entiers les opérations fondamentales : addition, soustraction, multiplication et division.

en visio-motricité

- repérer visuellement un élément distinct d'un ensemble (de lettres, de chiffres, de symboles, de couleurs).

2.2 TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

C.E.S.I.

Date du document 8 bis :

Annexe 3

BASE DE PEDICURIE MEDICALE : niveau 1

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT

Il est souhaitable qu'il n'y ait pas plus de deux étudiants par poste de travail.

Date du document 8 bis :

Annexe 4

BASE DE PEDICURIE MEDICALE : niveau 1

PROGRAMME DE LA FORMATION

Pour les compétences générales de l'U.F.

En fin d'unité de formation, l'étudiant prouve qu'il peut :

- appliquer des procédures pratiques avec minutie, rigueur ;
- appliquer en toutes circonstances les règles d'hygiène et de sécurité professionnelles ;
- développer des attitudes et des habiletés afin de réaliser une prestation de qualité.

Pour les compétences spécifiques de l'U.F.

1. THEORIE DE LA PEDICURIE :

1.1. LES NOTIONS D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE :

L'élève maîtrisera les éléments fondamentaux d'anatomie et de physiologie se rapportant à la pédicurie, à savoir :

- la cellule, les tissus ;
- la peau, les ongles ;
- le squelette de la jambe et du pied ;
- les muscles de la jambe et du pied ;
- les articulations de la jambe et du pied ainsi que les mouvements ;
- le système circulatoire (vascularisation jambe et pied) ;
- le système nerveux (inervation jambe et pied) ;
- structure du pied (les voûtes).

Date du document 8 bis :

Annexe 4.1

BASE DE PEDICURIE MEDICALE : niveau 1

1.2. LES NOTIONS DE PEDICURIE :

L'élève apprendra à :

- reconnaître et/ou décrire des anomalies courantes :
  - de la peau :
    . kératomes (callosités, cors, durillons) ;
    . troubles des glandes sudoripares ;
    . hyperidrose – bromidrose – anidrose – dysidrose ;
    . la verrue plantaire – l'oignon ;
  - des ongles :
    . onychauxis ;
    . ongle en volute ;
    . onychogryphose ;
    . ongle incarné ;
    . atrophie et hypertrophie ;
    . onychie – paronychie ;
    . ongles mous – ongles secs ;
    . coloration des ongles ;
  - des troubles circulatoires : varices, œdème, ulcère, arthrite ;
- citer et justifier l'utilisation des produits et du matériel ;
- expliquer les techniques et les traitements de base propres à la pédicurie ;
- citer les mesures de prévention.

Date du document 8 bis :

BASE DE PEDICURIE MEDICALE : niveau 1

2. HYGIENE ET SECURITE PROFESSIONNELLE :

Au cours de cette U.F. l'étudiant apprendra à :

Pour l'hygiène

- identifier et expliquer les principes élémentaires d'hygiène et de désinfection ;
- décrire les différents procédés de stérilisation du matériel ;
- citer les précautions à prendre lors de l'utilisation des produits ;
- définir les procédures d'entretien du matériel nécessaire à la mise en œuvre du soin, en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité.

Pour la sécurité professionnelle

- appliquer les principes élémentaires d'hygiène et désinfection ;
- appliquer les différents procédés de stérilisation du matériel ;
- appliquer les précautions à prendre lors de l'utilisation des produits ;
- appliquer les procédures d'entretien du matériel nécessaire à la mise en œuvre du soin, en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité ;
- respecter les techniques de conservation des produits à usage professionnel ;
- respecter les consignes de sécurité lors de l'utilisation des appareils et se conformer aux précautions préconisées par le fabriquant ;
- adopter l'attitude adéquate en présence d'une personne : hémophile, diabétique, présentant des troubles cardio-vasculaires et/ou hépatique, sidéenne ;
- respecter les mesures de nature à éviter les accidents et les maladies professionnels.

Date du document 8 bis :

Annexe 4.3

BASE DE PEDICURIE MEDICALE : niveau 1

3. NOTIONS DE DEONTOLOGIE :

L'élève maîtrisera les règles de déontologie notamment celles relatives :
- aux relations avec : - la clientèle ;
  - le corps médical ;
  - les confrères ;
- aux limites de l'exercice de la profession ;
- à la nécessité éventuelle d'une consultation médicale.

4. TRAVAUX PRATIQUES :

Pour réaliser un bon soin pédicural, l'étudiant doit être capable de :

- préparer le matériel et les produits nécessaires au soin ;
- accueillir et installer le client ;
- établir la fiche technique après avoir observé les pieds du client ;
- expliciter les techniques et prodiguer le soin pédicural de base approprié en tenant compte du confort du client ;
- exécuter un modelage relaxant en tenant compte des contre-indications ;
- établir une fiche conseil.

Date du document 8 bis :

Annexe 5

BASE DE PEDICURIE MEDICALE : niveau 1

CAPACITES TERMINALES

POUR ATTEINDRE LE SEUIL DE REUSSITE, L'ETUDIANT PROUVERA QU'IL EST CAPABLE DE :

mettre en oeuvre les différentes étapes d'une séance professionnelle de soins et plus particulièrement :

- accueillir et installer le client ;
- prendre connaissance de ses besoins ;
- établir une fiche technique de base ;
- préparer les produits et le matériel à utiliser ;
- reconnaître et traiter dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité les différentes anomalies courantes du pied dans les limites imposées par la déontologie ;
- exécuter le modelage ;
- établir la fiche conseil.

POUR LA DETERMINATION DU DEGRE DE MAITRISE, IL SERA TENU COMPTE DES CRITERES SUIVANTS :

- présentation du candidat ;
- ordonnance du matériel et de la cabine, en tenant compte des règles d'hygiène ;
- qualité de l'accueil et de l'installation du client ;
- dextérité et respect des délais fixés lors de la réalisation des soins.

Date du document 8 bis :

Annexe 6

BASE DE PEDICURIE MEDICALE : niveau 1

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Un enseignant.

Date du document 8 bis :